

# les faits saillants

economie@erable.ca  
819 362-2333

## PROGRAMME PACME (1/2)

Actions concertées pour le maintien en emploi



### AIDE

Aide aux entreprises jusqu'à 100 000 \$ pour planifier vos programmes de formation. Ce programme peut être jumelé et complémentaire à toutes les autres mesures annoncées du gouvernement fédéral ou provincial pendant la période visée.

- 100 % des dépenses de 100 000 \$ ou moins
- 50 % des dépenses entre 100 000 \$ et 500 000 \$



**100 000 \$**

### DÉPENSES ADMISSIBLES

Remboursement des salaires pouvant atteindre :

- 25 % de la masse salariale des travailleurs en formation (salaire maximal admissible de 25 \$/heure), si l'entreprise reçoit la subvention salariale d'urgence du Canada de 75 %;
- 90 % de la masse salariale des travailleurs en formation, si l'entreprise reçoit la subvention salariale temporaire du Canada de 10 %;
- 100 % des salaires des travailleurs en formation, si l'entreprise ne reçoit aucune subvention salariale du gouvernement fédéral.

**25 %**

**90 %**

**100 %**

Remboursement pouvant atteindre 100 % des dépenses de formation, des frais afférents et des frais liés aux activités de gestion des ressources humaines, selon les barèmes applicables (ex. : honoraires professionnels).

### DURÉE DU PROGRAMME

- Les projets sont acceptés jusqu'au 30 septembre 2020 ou jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire.
- Il est possible de faire une demande rétroactive au 15 mars 2020.

**30 SEPTEMBRE**

# les faits saillants

economie@erable.ca  
819 362-2333

## PROGRAMME PACME (2/2)

Actions concertées pour le maintien en emploi



### MARCHE À SUIVRE POUR FAIRE UNE DEMANDE :

- Ce programme est composé de deux volets : volet entreprises et volet collectifs

**Attention!** La procédure de demande est différente pour le volet entreprises et le volet promoteurs collectifs.

### VOLET PROMOTEURS COLLECTIFS

Les promoteurs collectifs doivent transmettre leur demande à l'aide du formulaire de demande de subvention, par courriel, à l'adresse suivante :

**partenaires@mtess.gouv.qc.ca**

Trois formulaires à compléter disponibles sur le [site Web](#) (voir Faire une demande, au bas de la page) :

- Formulaire de demande
- Budget de la demande
- Liste de vérification de la demande

**3 FORMULAIRES**

### VOLET ENTREPRISES

Les entreprises et les travailleurs autonomes doivent écrire à **pacme.demandes@mtess.gouv.qc.ca** en indiquant les infos suivantes :

**1 COURRIEL**

- Le nom du programme ainsi que le nom de leur région dans l'objet du courriel
- Le nom de l'entreprise et les coordonnées pour joindre la personne-ressource dans le corps du courriel

Note : Les travailleurs autonomes doivent avoir des employés pour être admissibles.

**Deux personnes-ressources** pour les demandes provenant de L'Érable :

- Julie Couture au 819 758-8241, poste 271 ou **Julie.Couture@servicesquebec.gouv.qc.ca**
- Danièle Marois au 819 758-8241, poste 227 ou **Daniele.Marois@servicesquebec.gouv.qc.ca**